



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**

N°17 – D. 08.07.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

Motion – Situation budgétaire de l'UGA

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, TERRIER Laurent, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, RIFFARD Coline, MICHEL Mickaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, CORVAISIER Bénédicte, AUSCHER Pascal, SAMSON Yves, FEIGE Jean-Jacques, PUGEAT Véronique, DAUGUET Pascale, SIMIAND Marie-Christine, VERNAY Pascale .

Membres représentés : sans objet.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le texte de la motion comme suit :

Le Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes a pris connaissance des principales recommandations du rapport de l'IGESR (Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche) sur la situation budgétaire de l'établissement et manifeste son inquiétude. En effet, ce rapport analyse une situation budgétaire déficitaire de l'établissement, sans pointer la responsabilité même du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) dans cette situation budgétaire, notamment par la non-compensation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la non-prise en compte de l'augmentation du nombre d'étudiants et le manque de moyens récurrents nécessaires pour mener à bien les missions de l'université. Le Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes prend bien note du signal positif du MESRI se traduisant en une augmentation de la dotation dès 2022. Il alerte toutefois le MESRI sur les conséquences d'une succession de "Plans de Retour à l'Equilibre" délétères pour l'établissement et tout particulièrement pour les personnels et les étudiants. Le rude contexte de la crise sanitaire actuelle renforce d'autant toutes ces difficultés.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la motion ci-dessus présentée.

Il est procédé à un vote par voie électronique.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	0
Nombre de votants	29
Pour	25
Contre	0
Abstentions	4

Au regard des votes, la motion ci-dessus proposée est approuvée par le conseil d'administration à la majorité de ses membres présents et représentés.

Publié le : 19/07/2021

Transmis au Rectorat le : 19/07/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 juillet 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation

Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.